

de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix." Les Nations Unies se proposent également de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Les principes fondamentaux des Nations Unies sont l'égalité souveraine de tous leurs membres, l'engagement de chaque membre de s'abstenir, dans ses relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, la promesse de tous les membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

Organes des Nations Unies

La Charte prévoit l'établissement de six organes principaux des Nations Unies: l'Assemblée Générale, où tous les membres sont représentés et ont un vote égal; un Conseil de Sécurité de onze membres, dont cinq sont des membres permanents—Chine, France, U.R.S.S., Royaume-Uni et Etats-Unis—et six sont des membres non permanents élus par l'Assemblée Générale pour une période de deux ans; le Conseil Economique et Social composé de dix-huit membres choisis pour des périodes de trois ans par l'Assemblée Générale, aucun de ces membres n'étant permanent; le Conseil de Tutelle, composé des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, de tous les membres des Nations Unies administrant des territoires sous tutelle et d'un nombre suffisant de membres non permanents qui n'administrent pas de territoires sous tutelle, choisis par l'Assemblée Générale, afin d'assurer que la moitié du Conseil soit toujours composée de membres qui n'administrent pas de territoires sous tutelle; la Cour Internationale de Justice avec siège à La Haye, composé de quinze juges élus au double scrutin du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale; et un Secrétariat dirigé par un secrétaire général nommé par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil de Sécurité.

Préparatifs pour l'Assemblée Générale

En août 1945, les quatorze nations, y compris le Canada, qui constituaient le comité exécutif de la Conférence de San Francisco, se réunirent à Londres pour faire les préparatifs détaillés en vue de la première assemblée des organes des Nations Unies. En novembre 1945, la Commission préparatoire, au sein de laquelle étaient représentés tous les membres des Nations Unies, prit la direction du travail du Comité Exécutif.

La Commission préparatoire prépara les ordres du jour pour les premières sessions des organes des Nations Unies, rédigea les règles provisoires de procédure, prépara les recommandations relatives à l'établissement du Secrétariat et prit d'autres dispositions en vue de l'organisation. La principale décision de la Commission préparatoire a été que le siège des Nations Unies serait situé aux Etats-Unis.

Session de l'Assemblée Générale

Le 10 janvier 1946, la première session de l'Assemblée Générale eut lieu à Central Hall, Westminster, Londres, Angleterre.* L'Assemblée élit M. P. H.

* Le rapport de la délégation canadienne à la première partie de la première session de l'Assemblée Générale a été publié comme série de la Conférence de 1946, n° 1. Le rapport renferme un compte rendu des réunions du Comité exécutif, de la Commission préparatoire, de l'Assemblée Générale et du Conseil Economique et Social, ainsi que les textes des plus importantes résolutions adoptées par l'Assemblée Générale. Des exemplaires peuvent s'obtenir chez l'Imprimeur du Roi, Ottawa.